AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C0346
FR0004034072-FS0169

26 février 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

XILAM ANIMATION

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 février 2019, la société anonyme Sycomore Asset Management (14 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 février 2019, le seuil de 5% du capital de la société XILAM ANIMATION et détenir, pour le compte desdits fonds, 251 772 actions XILAM ANIMATION représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 3,74% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions XILAM ANIMATION sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé de 4 911 500 actions représentant 6 731 320 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.